

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Registre de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) – DMSI Département Méthodes et systèmes d'information (DMSI)

Adresse d'exercice des droits : [drees-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:drees-rgpd@sante.gouv.fr)

Intitulé	Finalités	RT	Catégorie de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
ADELI (répertoire des professionnels de santé absent du RPPS)	Le répertoire national des professionnels de santé diplômés pour l'exercice de professions réglementées dénommé ADELI a pour finalité la tenue des listes des professionnels et usagers de titre exerçant dans chaque département afin d'en permettre une connaissance individuelle et statistique. Il vise également à attribuer un identifiant unique à chaque professionnel	DREES	Données d'identification Numéro ADELI, nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance Documents remplis ou fournis par le professionnel : - formulaire de recueil d'information cerfa - carte nationale d'identité (CNI) ou équivalent - original du diplôme ou équivalent  Conservation de la date de l'enregistrement jusqu'à 3 ans après la cessation d'exercice du professionnel	Professionnels de santé	Le grand public Les agences régionales de santé (ARS) La DREES La caisse nationale et primaires d'assurance maladie (CNAM et CPAM) L'agence du numérique en santé (ANS) Les organismes ayant conventionné avec la DREES ou les ARS
Consultation des traces utilisateurs stockées sur les serveurs sous la	La gestion des traces (identification des actions effectuées par les utilisateurs de systèmes d'information, stockage et	DREES	Données d'identification Informations de connexion	Administrateur / exploitant des SI  Utilisateurs de serveurs et	Interne aux ministères sociaux dans la limite des fonctions exercées

\*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectaient la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](#)

responsabilité de la DREES (Traces)	consultation) doit permettre de remplir les objectifs liés au volet "traçabilité" de la politique de sécurité des systèmes d'information de la DREES			applications sous la responsabilité fonctionnelle et métier de la DREES	
Gestion des habilitations des agents de la DREES pour l'accès à des environnements comportant des données sensibles	Répertorier les Habilitations des agents de la DREES aux environnements de travail comportant des données sensibles	DREES	Nom, Prénom, dates d'arrivée, habilitations d'accès Conservation pendant la durée d'exercice de l'agent pour le compte de la DREES	Les agents travaillant pour la DREES	Administrateurs fonctionnels des environnements de travail de la DREES  Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la DREES
Liste des détenteurs des matériels informatiques et de télécommunication (DOTATION)	Gestion du parc informatique et de téléphones portables de la DREES.  Il s'agit de savoir quel agent dispose de quel matériel fournit par la direction pour travailler, et le cas échéant le lieu où il est utilisé	DREES	Données d'identification Nom, Prénom, adresse personnelle, adresse IP Collecte indirecte via la fiche d'arrivée de l'agent et confirmée par l'agent au moment de la remise du matériel. Collecte complémentaire par un outil informatisé mis en œuvre par le prestataire de livraison et installation du matériel à domicile. Concerne uniquement les agents utilisant un matériel de type "SD-BOX". Conservation des données jusqu'au départ de l'agent de la DREES ou à la restitution de son matériel	Agents de la DREES	Interne aux ministères sociaux dans la limite des fonctions exercées  Dans le cas de la livraison/installation de matériel à domicile : les prestataires de livraison et installation du matériel à domicile

\*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectaient la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)